



Trajectoire d'un champ d'action stratégique : les recherches participatives sont-elles solubles dans la science ?

Evelyne Lhoste

► To cite this version:

Evelyne Lhoste. Trajectoire d'un champ d'action stratégique : les recherches participatives sont-elles solubles dans la science ?. Technologie et innovation, 2022, Recherche-responsable-et-responsabilite-academique, 7. hal-03606062

HAL Id: hal-03606062

<https://hal.science/hal-03606062>

Submitted on 11 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Trajectoire d'un champ d'action stratégique : les recherches participatives sont-elles solubles dans la science ?

Trajectory of a strategic action field: can citizen sciences melt in science?

Evelyn F. Lhoste, chargée de recherche INRAE

Laboratoire interdisciplinaire sciences, innovations, sociétés - UMR CNRS-ESIEE Paris-INRAE-Université Gustave Eiffel - Cité Descartes - Bois de l'Etang - Champs sur Marne - 77 454 Marne-la-Vallée Cédex

lhoste@inra-ifris.org

RESUME Cet article a pour objectif de comprendre l'institutionnalisation des recherches participatives à travers une approche généalogique. Pour ce faire, je mobilise le concept de champ d'action stratégique fondé par Fligstein et McAdam (2012) à partir des théories de l'action collective. Dans une première partie, je dresse une analyse socio-historique du champ de la recherche participative. Dans une deuxième partie, je propose quelques éléments d'analyse de l'agence de deux acteurs stratégiques, le tiers secteur de la recherche et les pouvoirs publics. Selon Fligstein et McAdam, la capacité des acteurs à construire une identité et à partager des objectifs communs conditionne la trajectoire d'un champ d'action stratégique. Le tiers secteur est dominé par le champ associatif, lequel est fortement lié à celui de l'éducation populaire et à l'Etat. Les grandes associations d'éducation populaire ont progressivement occulté leurs activités de recherche. D'autres associations plaident pour la reconnaissance de leurs activités de recherche. La transformation des politiques publiques de recherche et d'innovation sera décisive pour l'évolution du champ et de ses relations avec celui des recherches académiques.

MOTS-CLES Sciences citoyennes et participatives – transitions écologiques et solidaires – politiques publiques

ABSTRACT The aim of this paper is a better understanding of the evolution path of citizen sciences. I mobilize the concept of strategic action field, a concept rooted in the theories of collective action (Fligstein and McAdam, 2012). The first part of the article is a socio-historical analysis of activities defined as citizen sciences. In the second part, I draw on the agency of the strategic action field's incumbents, namely the public authorities and associations, to analyze its evolution path. Associations, and in particular those labelled « *éducation populaire* », are historically linked to the state and depend on public fundings. They are the most widespread administrative form of civil society organisations. They have gradually obscured their research activities while Fligstein and McAdam posit that the evolution path of a strategic action field depends on the actors' capacity to construct a common identity and objectives. Other associations are pleading for the acknowledgment of their role in research. The transformation of public policies will be decisive for the development of the field.

KEY WORDS participatory research – community education – inclusive innovation – concerned groups – public policies

1. Introduction

Dans cet article, nous explorons la trajectoire du champ des recherches participatives à la lumière de la théorie de l'action stratégique [FLI 11, FLI 12]. Selon Fligstein et McAdam, un champ d'action stratégique est constitué d'autorités gouvernantes, d'acteurs historiques en position dominante (acteurs établis), et de challengers (acteurs émergents) situés à l'intérieur du champ ou dans des champs connexes. Leur théorie est issue des travaux sur les mouvements sociaux, les théories de l'organisation, la sociologie économique et l'institutionnalisme historique. Ces travaux partagent l'idée que les acteurs sociaux sont capables de s'engager dans des actions stratégiques collectives au sein d'ordres sociaux établis, de mobiliser des ressources, d'obtenir le soutien des institutions gouvernantes et des publics, et d'éventuellement constituer un nouvel ordre social. La trajectoire d'un champ d'action stratégique dépend des interactions entre les structures et les acteurs qui transforment progressivement les ordres sociaux dans l'action. Certains d'entre eux ont intérêt à maintenir les ordres sociaux établis alors que d'autres préfèrent les déstabiliser. Leurs capacités respectives à négocier un ordre nouveau détermine l'issue de la trajectoire du champ.

Par recherche participative, nous faisons référence aux processus de recherche et d'innovation qui impliquent des acteurs du tiers secteur de la recherche¹ et des chercheurs académiques [JOL 20, AKR 17]. Pierre-Benoit Joly ([JOL 20] propose de considérer la recherche participative comme un champ d'action stratégique hybride entre la recherche scientifique et la recherche citoyenne, par analogie avec les recherches partenariales qu'il situe à l'intersection entre recherche scientifique et recherche industrielle. Si chacun de ces deux champs possède des valeurs, des cultures épistémiques, des structures, des normes et des institutions différentes, leurs acteurs dominants ont négocié un champ hybride, celui de la recherche partenariale [JOL 20]. Ce dernier repose sur un ordre établi progressivement depuis le début du XXème siècle dans lequel l'Etat, les établissements publics d'enseignement et de recherche (EPST) et les industries fixent ensemble les politiques publiques de recherche et d'innovation. Il repose sur le dogme que le progrès social découle du productivisme économique. Des analystes des interactions sciences et sociétés postulent que les transitions écologiques et solidaires nécessitent d'en diversifier les parties prenantes [GEE 07, LOC 2020]. Cette position normative serait partagée par de plus en plus de citoyens, comme le suggère l'enquête « Les français et la science » [BAU 2021]. Leur niveau croissant d'éducation, les possibilités liées aux technologies numériques, et la démocratie participative leur permettent de contribuer à l'émergence d'un nouvel acteur stratégique, le tiers secteur de la recherche, et de reconfigurer les ordres sociaux par l'ouverture de la science et de l'innovation à la société.

A partir d'une analyse généalogique des recherches participatives, cet article a pour objectif de caractériser les acteurs clés du champ d'action stratégique et d'identifier des

¹ La notion de « Tiers Secteur de la Recherche », désigne le secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités locales), le secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels), les organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux) (sources Akrich et col. 2017 et recommandation du conseil scientifique du CNRS pour une stratégie de recherches participatives. 15 octobre 2021).

freins et leviers de leur action. Il est divisé en deux parties. Dans la première, je replace les recherches participatives dans une socio histoire du champ de la recherche depuis le XIXème. Une fresque chronologique présentée en annexe permet de situer les évènements relatifs à l'évolution des politiques publiques dans les champs de la recherche/innovation et du mouvement associatif en France. La trajectoire du champ de la recherche participative dépend non seulement des stratégies des acteurs dominant le système de recherche et d'innovation, en particulier les pouvoirs publics et les EPST, mais aussi de l'agenceité du tiers secteur de la recherche et des chercheurs impliqués dans ces activités de recherche. Dans la seconde partie, j'explicité les origines d'une défiance des institutions de recherche vis-à-vis des associations et de la mise en invisibilité des activités de recherche et d'innovation dans les associations. Pour finir, je présente les stratégies d'alliance en mouvement et les tensions qu'elles engendrent.

2. Analyse socio-historique du champ stratégique de la recherche participative

Les recherches participatives sont issues de deux dynamiques complémentaires : les pratiques amateurs et les mouvements sociaux. Les premières préexistaient à la professionnalisation de la recherche académique, les cultures issues du numérique les ont revitalisées. Les seconds furent le fait de groupes concernés confrontés à des problèmes non résolus par la science normale, auxquels se sont alliés des chercheurs « dissidents » de l'ordre établi. La littérature sur les recherches participatives montre la variété des disciplines concernées, des modalités de collaboration entre acteurs, de prise en compte des différentes formes de savoirs, et des enjeux politiques qu'elles soutiennent [BOE 12, BON 09, COI 16, HAK 13, IRW 14, JUA 21, KUL 16]. Certains auteurs présentent une vision duale des « sciences et recherches participatives » entre engagement de groupes concernés [IRW 14] et contribution bénévole à des projets de recherche [BON 09]. Mais le foisonnement sémantique utilisé dans ces travaux scientifiques traduit une plus grande diversité d'acteurs impliqués, d'objectifs poursuivis, de modalités de participation, de processus et de catégories de savoirs produits [JOL 20, STR 18]. Ainsi, la notion de *citizen sciences* [EIT 17] ne limite pas la participation des citoyens à la production et au traitement de données pour la recherche académique, elle englobe aussi des formes de démocratisation des sciences qui impliquent des communautés dans la définition de problèmes [HAK 15], et dans la production et l'usage de savoirs d'action et d'innovations sociales visant à transformer les politiques publiques et la société [KUL 16].

2.1. Les pratiques amateurs et la professionnalisation de la recherche

Depuis la Grèce antique, les sciences naturelles et l'ingénierie ont largement bénéficié de l'apport des pratiques amateurs [STR 19]. Ces pratiques ont permis d'établir un grand nombre de disciplines scientifiques et techniques avant la professionnalisation de la recherche académique. Elles étaient le fait de savants et d'inventeurs qui, s'ils ne disposaient pas de revenus personnels, devaient exercer un métier pour subvenir à leurs besoins avant de pouvoir éventuellement vivre de leur découverte. Inutile de préciser qu'à cette figure de l'amateur masculin, viennent s'ajouter toutes les femmes exclues de l'enseignement académique et des sociétés savantes, et dont certaines se sont illustrées

dans différentes disciplines², et pas seulement dans les sciences de l'observation.

À la fin du XIX^{ème} siècle, la recherche académique s'est structurée sans se substituer aux pratiques amateurs très représentées dans les sciences de l'observation de la nature où les savoirs d'expérience (de terrain) sont complémentaires des savoirs confinés. Qu'ils soient professionnels ou amateurs, les chercheurs sont contraints de négocier les dispositifs d'observation en fonction des contraintes liées à la biologie des oiseaux, à l'exploration sur le terrain, et au travail de laboratoire. Cette collaboration entre professionnels et amateurs fut scellée par la fondation de sociétés savantes comme la société d'astronomie de France créée en 1887 par l'astronome Camille Flammarion, ou la société nationale d'ornithologie Audubon créée en 1905 par des amateurs désireux de protéger les oiseaux. Cette dernière collabore toujours avec le laboratoire d'ornithologie de l'université de Cornell et porte des actions de plaidoyer en faveur de la protection de l'environnement. Deux courants épistémiques s'opposent dans la reconnaissance de ces épistémologies comme faisant partie de la science. Le premier affirme, à la suite du physicien Arthur Schuster, que le *gentleman* amateur est « un facteur important et nécessaire de l'originalité des idées scientifiques » car il n'est pas entravé par « des idées préconçues que fait naître l'enseignement méthodique des sciences » (cité par [VIR 20]). Le second au contraire, a progressivement enfermé les chercheurs dans les laboratoires par souci de rationalité et d'objectivité (la science dite normale). Même les sciences de l'observation disqualifient les savoirs de terrain et rejettent l'amateur au rang d'auxiliaire pour la collecte de données. Le Muséum national d'histoire naturelle édite des brochures permettant aux « voyageurs et employés dans les colonies » de recueillir, de conserver et d'envoyer [au museum] les objets collectés.

Au XX^{ème} siècle, les disciplines expérimentales ont supplanté les sciences de l'observation et la recherche est devenue une activité de haute technologie. Les grands équipements ont éloigné les amateurs de l'astronomie aussi sûrement que la biologie moléculaire a pris le pas sur l'observation naturaliste [STR 19]. Au XXI^{ème} siècle, le numérique réouvre des possibles en rendant la technique plus accessible et en facilitant les interactions entre praticiens [MAC 17, STR 19]. C'est ainsi que des botanistes, qui voyaient leur discipline tomber en désuétude, ont créé des sociétés amateurs [MIL 11]. Entre 1998 et 2007, les chercheurs amateurs seraient à l'origine de la description de plus de la moitié des espèces nouvelles [BOE 12]. En dehors des sciences de l'observation, des usagers précoces (*lead users*) inventent des planches de surf ou d'autres équipements qu'ils ne trouvent pas dans le commerce [VON 05]. Des communautés de pairs auto-organisées produisent en *open source* des logiciels informatiques, des cartes, des plans et prototypes, et des bases de données. Songeons par exemple à l'imprimante 3D Reprap, à l'encyclopédie en ligne Wikipédia et aux équipements techniques à bas coût [LHO 21].

2.2. Les recherches participatives dans les mouvements sociaux

Les naturalistes amateurs qui ont battu la campagne à la fin du XIX^{ème} siècle furent les premiers à observer les ravages de l'industrialisation sur l'environnement. Des individus comme John Muir, géologue et botaniste fondateur du Sierra Club, et Henry

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_de_la_place_des_femmes_dans_les_sciences

David Thoreau, philosophe et naturaliste, ont contribué à l'émergence d'une pensée « pré-écologiste » [AUD 17]. En 1962, la parution de l'ouvrage de la biologiste Rachel Carson sur les effets délétères des pesticides [CAR 02] a nourri l'activisme de la société ornithologique Audubon, et ouvert la voie à l'éthique environnementale. En France à la même époque, des scientifiques s'engagent dans les mouvements sociaux. Cet engagement survient aux frontières du champ de la recherche académique, que les scientifiques soient bénévoles au sein de collectifs militants ou dissidents aux marges de leur institution. Bécot et Pessis [BEC 14] ont montré comment les rencontres entre chercheurs académiques critiques et acteurs du tiers secteur ont alimenté la réflexion sur les liens entre science et progrès social. Les connaissances produites et explicitées par les chercheurs ont permis de documenter les risques industriels et les impasses de l'agriculture productiviste, de proposer des modèles alternatifs, et de contribuer aux luttes ouvrières et agricoles. Mais ces acteurs émergents ne sont pas parvenus à déstabiliser durablement l'ordre dominant. Bécot et Pessis [BEC 14] donnent deux exemples. Le premier concerne le secteur de l'énergie. L'agence française de maîtrise de l'énergie est issue des luttes syndicales et de l'engagement électoral de François Mitterrand. Lorsque le président de la république a renié ses engagements, l'agence a dû licencier les syndicalistes qui y avaient été intégrés, laissant le champ libre aux acteurs dominants. Entre temps, la commission confédérale énergie du syndicat CFDT avait été dissoute. Le second porte sur l'amiante : la collusion entre syndicats et pouvoirs publics a contribué à en prolonger l'usage. Malgré ces constats négatifs, Bécot et Pessis [BEC 14] suggèrent que ces dynamiques de déstabilisation de l'ordre dominant ont contribué à l'émergence de l'écologie politique en France. Dans d'autres secteurs les recherches participatives ont fait évoluer les pratiques. Les féministes revendiquant la réappropriation des savoirs gynécologiques et obstétricaux accaparés par un milieu biomédical essentiellement masculin ont contribué à la légalisation de l'IVG et à l'interdiction de molécules fœto-toxiques [BON 13]. De même, les malades atteints du SIDA ont milité pour la prise en compte de leur avis et la reconnaissance de leur expertise [AKR 13] et imposé leur participation aux instances de gouvernance en santé, ce qui a conduit à la reconnaissance des associations de malades comme partenaires de recherche. On ne peut donc pas réduire le processus d'institutionnalisation des recherches participatives à l'instrumentalisation des acteurs émergents par les dominants. Il conduit également à des changements dans les établissements publics de sciences et techniques. Lorsqu'à la fin des années 70, l'Inra a pris le virage des biotechnologies et renforcé ses liens avec les industries agroalimentaires, un département scientifique interdisciplinaire a été créé pour des chercheurs engagés dans une approche systémique de l'élevage, en réaction à une zootechnie rationnelle dont ils avaient l'intuition qu'elle menait à une impasse [COR 19]. Leurs collègues du secteur végétal se sont engagés seuls, et souvent contre leurs pairs, dans des expérimentations originales avec des viticulteurs en Alsace [MON 17] ou sur la sélection participative avec le réseau Semences Paysannes [DEM 17].

Ces différentes formes d'engagement révèlent la diversité des épistémologies et des postures des chercheurs engagés. Elles révèlent aussi que la co-production de connaissances et de savoirs dans des domaines variés a précédé la mise à l'agenda de l'Open science, laquelle fut façonnée par les communautés du libre et de l'*Open Source* à l'origine des technologies numériques [TUR 13]. De marginales dans les années 1980, les recherches participatives s'institutionnalisent.

2.3. *L'émergence de politiques de recherche participative*

Le champ associatif s'est structuré sous l'égide de La Fonda, une association créée en 1982 pour porter la parole des différents secteurs associatifs auprès des pouvoirs publics par le biais du Conseil national de la vie associative (devenu le Haut Conseil à la vie associative en 2009), dont le rôle est consultatif. Le plaidoyer pour la reconnaissance du fait associatif fut d'abord porté par une Conférence permanente des coordinations associatives en 1992. La Fonda en a assuré le secrétariat jusqu'à la création du Mouvement associatif. Les revendications ont d'abord porté sur la construction d'un partenariat avec l'Etat pour l'établissement des politiques publiques touchant à la vie associative, puis sur le modèle économique des associations. Elles se sont concrétisées dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Les mouvements sociaux, en particulier les associations de malades et celles qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion, ne sont pas non plus étrangers à l'évolution des politiques de santé et de solidarité. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé imposent la présence de représentants de la société civile dans toutes les instances de gouvernance, y compris dans la formation et la recherche. A l'Inserm, elles ont entraîné la création du Gram (Groupe de recherche avec les associations) et d'une mission pour les associations réorganisée en 2021. A l'agence nationale de la recherche (ANR), les comités d'évaluation interdisciplinaires créés pour accueillir les associations de malades ont eu une existence plus brève. A côté des programmes de recherche pilotés par l'ANR depuis 2005, des dispositifs réservés aux recherches participatives et inspirés des alliances de recherche universités-communautés québécoises ont émergé suite aux actions de collectifs comme la Fondation Sciences citoyennes [AUD 11, STO 13] : le programme REPERE ouvert par le ministère de l'environnement en 2009, les partenariats institutions-citoyens en Ile de France (PICRI 2005-2012), les programmes Asosc (Appropriation sociale des sciences) en Bretagne (2006-2012), « chercheurs citoyens » en nord Pas de Calais (2011-2012), et « Université citoyenne et solidaire » en Rhône-Alpes (2009-2011), ou encore un appel à projets de recherche-action en Auvergne (2012) et 'Innov'Action' dédié à l'innovation sociale en Champagne-Ardenne (2014). A l'exception du programme REPERE qui a donné naissance au programme CO3, la plupart de ces mesures n'ont pas été pérennisées et leurs impacts pas évalués. Toutes ces expérimentations n'ont donc pas entraîné de changement majeur dans les politiques publiques de recherche. Des analystes ont montré l'ambivalence de ces dispositifs participatifs dont les objectifs oscillent entre capacitation des groupes concernés et modalité instrumentale de gouvernement [BON 13, CAR 17a].

Depuis une décennie, un concept normatif « d'interactions sciences sociétés » s'institutionnalise à travers de nouveaux dispositifs comme la Charte nationale des recherches citoyennes et participatives signée par de plus en plus d'établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, le prix des sciences et recherches participatives, et la récente création d'appels à projets « sciences avec et pour la société » par l'ANR. L'organisation de la recherche s'est adaptée avec l'apparition de départements ou de vice-présidences dédiées à l'ouverture à la société au sein des établissements publics de sciences et techniques et de la direction générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. La plupart des établissements rattachent ces services à la direction générale ou aux directions scientifiques [OTT, 20]. A

l'Inserm, la mission association a été remplacée en 2020 par un service Sciences et sociétés dépendant de la direction à l'information et à la communication. Cette apparente régression faciliterait les interactions avec le corps académique et traduirait une maturité des associations de malades, dont certaines comme AIDES, disposent désormais de compétences scientifiques en interne, ce qui pourrait aussi les inciter à renforcer leurs liens avec les entreprises privées. A l'Inrae, des associations sont entrées au conseil d'administration dans les années 2000. En 2015, le comité directeur s'est enrichi d'une délégation Sciences en Société. Celle-ci a été étoffée et intégrée à la direction pour la science ouverte en 2021. Elle a pour missions de former et d'accompagner les chercheurs impliqués dans des recherches participatives, d'informer sur les recherches participatives de l'Inrae, et de contribuer à la structuration des interactions entre l'institut et ses partenaires du tiers secteur. En outre, l'évaluation des chercheurs et de leurs laboratoires prend en compte les diverses productions de la recherche, et non pas uniquement la production de publications scientifiques dans des revues d'excellence et le dépôt de brevets. Cet engagement de l'institution envers les transitions agro-écologiques se traduit dans son document d'orientation stratégique 2030. Il a été confirmé par le président de l'Inrae en novembre 2020 lors des assises du tiers-secteur de la recherche. Au niveau des territoires, des universités lancent des appels à projets dédiés aux recherches participatives (notamment les universités de Lille et Gustave Eiffel) et ouvrent des boutiques de sciences alors que des conseils généraux s'engagent dans une démarche d'innovation sociale en partenariat avec des professionnels et des bénéficiaires à travers des dispositifs de financement dédiés [DEV 17]. Reste à déterminer comment ces politiques publiques permettront de renforcer les recherches participatives.

Ces transformations sont à replacer dans le contexte européen. Les actions militantes des chercheurs en études des sciences et techniques (science and technology studies) auprès de la direction générale à la recherche européenne ont contribué à l'évolution des programmes-cadres de recherche et d'innovation [FEL 17]. Après une première décennie consacrée à la participation des publics à la gouvernance des sciences et techniques, les politiques de recherche européennes ont été réorientées vers leur participation à la recherche et l'innovation [MAC 17]. Bien que celle-ci soit restée marginale en termes de projets financés (3,5 % dans le programme-cadre Horizon2020), elle s'est traduite dans l'apparition de services administratifs dédiés au sein de la direction générale à la recherche. Mais elle était plutôt envisagée comme un nouvel instrument de promotion de la science, à travers des dispositifs de co-crédation avec les consommateurs ou de collecte d'échantillons pour les sciences de la biodiversité. Le processus « Responsible Research and Innovation » (RRI), expérimenté dans le programme Science with and for Society programme (SwafS) d'Horizon2020 avait l'ambition de changer de posture en se focalisant sur l'innovation et ses implications potentielles en termes de responsabilité, inclusion et participation. Il sert de principe fondateur au programme-cadre actuel, Horizon Europe, basé sur la combinaison de l'Open innovation 2.0 et des programmes « mission-oriented » [ROB 20]. Les citoyens y seront-ils considérés comme des consommateurs potentiellement co créateur d'innovations technologiques ou contribueront-ils au gouvernement d'une recherche et innovation tournée vers les grands défis sociaux et environnementaux ? Alertés par la stratégie d'HorizonEurope qu'ils perçoivent comme orientée vers des innovations technologiques, des lanceurs d'alerte regroupés dans les collectifs Sciences Citoyennes, Ingénieurs Sans Frontières et Atelier d'Écologie Politique

ont lancé en avril 2021 une consultation pour formaliser un programme-cadre de recherche qu'ils qualifient de responsable et engagée. Un champ des recherches participatives serait-il en cours de configuration à l'échelle européenne ?

3. Un champ en cours de configuration ?

Dans la première partie de ce travail, nous avons retracé la généalogie des recherches participatives et leur positionnement aux frontières de l'écosystème de la recherche et de l'innovation. Dans cette deuxième partie, nous analysons d'abord la défiance de l'institution académique à l'encontre de chercheurs non professionnels et la domination qu'exerce le champ de la recherche scientifique sur toute pratique épistémique non conforme aux règles et aux imaginaires de la science normale. Ensuite, nous cartographions les acteurs du tiers-secteur de la recherche et de l'innovation et montrons comment leurs activités de recherche et innovation ont été progressivement occultées par les acteurs historiques du champ associatif. La fragmentation des acteurs clés du tiers-secteur freine la négociation d'un cadre commun, c'est-à-dire « un ensemble de concepts et de perspectives théoriques qui organisent les expériences et guident les actions des individus, des groupes et des sociétés » ([FLI 12], ma traduction). Nous terminons en décrivant une tentative d'érection des transitions écologiques et solidaires comme cadre commun aux stratégies d'alliance qui aideraient à structurer le champ.

3.1. Des activités de recherche en tension avec la science normale

Faire des recherches participatives un champ d'action stratégique autonome de celui de la recherche scientifique impose des changements épistémologiques, structurels et organisationnels. L'ordre établi repose sur l'idéal normatif du régime socio technique déléгатif qui réduit la société civile à des citoyens irrationnels, potentielles victimes de discours militants [WEL 13]. Sa prise en compte de la démocratie socio technique se traduit dans les politiques publiques par un « développement de la culture scientifique et technique » entériné dans la loi de programmation de la recherche de 1982 et légitimé par quantité de rapports (cf par exemple [HAM 03 et OLI 16]). Cette norme s'est même renforcée dans la loi d'orientation de la recherche du 22 juillet 2013. Le législateur y a prévu un encadrement de la recherche participative afin que « ces coopérations (avec les fondations et association) s'exercent dans le respect de l'indépendance des chercheurs et, en l'absence de clauses contraires, dans un but non lucratif. » (article 16). La loi de programmation pluriannuelle de la recherche du 24 décembre 2020 s'inscrit dans cette continuité tout en admettant l'ouverture de la science et de l'innovation à la société. Selon le rapport qui lui est annexé, il s'agit « d'amplifier les interactions entre la recherche et l'ensemble de la société » et pour ce faire, de « renforcer la place de la science dans la société à travers des actions de culture scientifique et technique et le développement des recherches participatives » et de « densifier les relations de la recherche publique avec les entreprises », y compris avec le secteur de l'économie sociale et solidaire. Cette loi compose entre une science pour, et une science avec la société ; ce qui crée des tensions au sein des champs d'action stratégique établis. Ces tensions se concrétisent dans des ambiguïtés dans les politiques publiques. A l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'appel à manifestation d'intérêt « sciences avec et pour la société » lancé en 2021 privilégie les recherches permettant de comprendre la défiance envers les scientifiques et

les désordres dus aux réseaux sociaux en passant par les théories complotistes, et comment améliorer les pratiques de médiation scientifique et de communication. Les recherches participatives y sont réduites à des dispositifs de promotion de la recherche et de l'innovation, et les dispositions financières n'autorisent pas le financement des activités de recherche dans les associations, lesquelles sont pourtant les acteurs principaux de l'économie sociale et solidaire.

Si les changements nécessaires à l'émergence d'un champ stratégique autonome ne sont pas portés par les politiques publiques, qu'en est-il des organisations et des chercheurs qui les composent ? Ces derniers sollicitent les associations pour leur expertise des territoires et une aptitude à « susciter une co-construction de l'offre et de la demande au sein d'espaces publics de proximité » ([JUA 2019], p. 211), ils ne peuvent cependant les inclure qu'aux marges du périmètre de la fonction de recherche. Être chercheur (scientifique) requiert non seulement d'être titulaire d'une thèse de doctorat, mais aussi d'être rattaché à un laboratoire de recherche public ou industriel, et non à une organisation du tiers secteur ([JOL, 20]. La pratique buissonnière de la recherche questionne le légitime travail de démarcation débuté au XIX^{ème} siècle par la profession académique [BUN 14]. Ainsi, un avis du comité d'éthique du CNRS alerte sur le risque de décrédibilisation des chercheurs en cas de « symétrie entre les amateurs et les chercheurs ». Ce même comité d'éthique prône « la diffusion de la culture scientifique comme antidote aux contre-vérités et à l'obscurantisme » (rapport d'activité 2019 du CNRS, page 12, avis du Comets, 2015), alors que le conseil scientifique du CNRS a récemment publié une recommandation pour une stratégie de recherches participatives qui reconnaît le rôle du tiers-secteur de la recherche (15 octobre 2021). Ces ambiguïtés dans les discours de l'institution traduisent les tensions au sein du champ d'action stratégique dont le cadre épistémique considère les savoirs d'expérience avec défiance. Des sciences de l'observation à l'innovation sociale, en passant par les recherches interventionnelles et les recherches-action, les épistémologies de la recherche participative défient les dogmes des épistémologies dominantes fondées sur une neutralité axiologique. Les savoirs d'expérience seraient entachés de subjectivité au contraire des faits observés par les scientifiques. Ces faits non scientifiquement prouvés, bien qu'ils soient légitimes et raisonnés, sont rabattus à des croyances et de l'antiscience [WEL 13]. Il suffit alors qu'un chercheur expérimente le détournement de connaissances scientifiques à des fins de plaider pour qu'il récuse *a priori* toute autre idéologie que celle défendue par la science. Si la désinformation et les croyances non fondées sur des faits sont des fléaux à combattre, il ne faudrait pas nier que certaines pistes de recherche ne sont pas explorées, posant la question de la science non faite [FRI 10]. De plus, les savoirs d'expérience sont parfois essentiels à la recherche. C'est ce qu'ont notamment montré les travaux de Jean-Pierre Darré [DAR 96] sur le « racisme de l'intelligence » et ceux de Brian Wynne sur les savoirs des bergers de Sellafield [WYN 92]. Plus généralement, les épistémologies postcoloniales, féministes et LGBTQ+ critiquent l'objectivité d'une pratique scientifique ancrée dans une culture occidentalocentrée et sexiste [JUA 21] qui se traduit dans des injustices épistémiques à l'encontre de populations invisibilisées [CAR 17b]. Elles rejoignent en cela les études des sciences, technologies et sociétés qui ont questionné l'autonomie de toute pratique scientifique vis-à-vis du politique, et posé des cadres conceptuels pour étudier les rapports entre sciences, technologies et sociétés (voir [BON 13] pour un panorama des *sciences and technology studies*).

L'alliance de la recherche académique avec le tiers secteur nécessiterait de négocier

de nouvelles normes et règles qui préserveraient les valeurs propres à la recherche académique, où les chercheurs professionnels se porteraient garants de la démarche scientifique, tout en reconnaissant la légitimité des savoirs d'expérience. Confrontés à la réalité de pratiques de plus en plus orientées par la course aux publications et la recherche de financements, les chercheurs académiques défendent l'idéal mertonien d'une science autonome, neutre et impartiale. Cette posture normative ignore l'influence du contexte économique, social, et politique dans lequel ils travaillent, et l'influence de leur propre système de valeurs sur leurs choix en termes de partenaires, de financements, d'hypothèses à tester, et des dispositifs et méthodes épistémiques. Selon Léo Coutellec [COU 15], elle n'est plus adaptée aux régimes socio techniques issus des mouvements sociaux de la fin du XXème siècle. Le philosophe propose un ethos pour une science impliquée fondé sur les valeurs d'impartialité et de pluralité, l'autonomie de la recherche étant illusoire dans un ordre dominé par l'Etat, les organismes de recherche et les industries. Le chercheur engagé luttera contre sa propre subjectivité en s'appuyant sur le respect d'une rigueur épistémologique et méthodologique, la pratique de la réflexivité, et la discussion avec ses pairs [OLI 95]. Il n'en demeure pas moins que des changements organisationnels et structurels devraient lui permettre de s'affranchir du productivisme scientifique et de l'impossibilité de valoriser des travaux transdisciplinaires dans sa carrière, et de se prémunir d'un détournement des connaissances scientifiques à des fins militantes. Ils devraient aussi faciliter la contractualisation de partenariats équitables avec les organisations du tiers-secteur de la recherche. De tels changements n'ont pas été envisagés dans la loi de programme de 2020, malgré les démarches de plaidoyer organisés par des instituts de recherche, des chercheurs engagés, et des membres du tiers-secteur de la recherche.

3.2. Des acteurs stratégiques hétérogènes et illégitimes dans le champ de la recherche

Le tiers-secteur de la recherche rassemble des acteurs hétérogènes en termes de taille, de structuration administrative, de modèle socio-économique, et de secteur d'activité. Les associations, qui représentent 83 % des structures juridiques du tiers secteur, ont un modèle socio-économique fondé sur le bénévolat et les aides publiques. Les partenariats avec le secteur privé sont marginaux, contrairement à d'autres pays. Elles couvrent tous les secteurs d'activité, de l'action culturelle et scientifique au sanitaire et social, en passant par la défense de causes et de droits (des citoyens, des minorités, des patients, des consommateurs, de l'environnement, des animaux...). Si leur rôle dans la production et la circulation des connaissances est indéniable, leurs activités de recherche et d'innovation sociale sont peu visibles et largement ignorées des acteurs eux-mêmes. Cette mise en invisibilité a une double origine : une position dominante de l'éducation populaire tournée vers les activités socio-culturelles depuis un demi-siècle, et une préférence pour le plaidoyer et l'action publique aux dépens de la production de connaissances indispensable à la généralisation des expérimentations conduites dans les associations. Cette occultation du rôle des associations dans la recherche/innovation est renforcée par la prégnance dans la société d'un imaginaire de l'innovation restreint à la création technique [JOL 19].

La première cause de l'occultation des activités de recherche dans les associations est liée à la domination du champ associatif par un acteur historique, rassemblé sous la bannière d'éducation populaire, qui a construit son identité en dehors des pratiques

émancipatrices qui le caractérisaient. L'éducation populaire est un terme polysémique qui renvoie d'une part à un agrément ouvrant droit à des financements publics, et d'autre part aux pédagogies actives prônées au tournant du XXème siècle pour l'émancipation des citoyens³. Ces pratiques émancipatrices ont été théorisées par le psychosociologue Kurt Lewin qui a formulé le concept de recherche-action, et par le philosophe pragmaticien John Dewey, qui a conduit des recherches appliquées à l'école de Chicago et dont les idées sur les liens entre concepts et actions fondent les études des sciences et techniques en société. Du fait des politiques publiques créées par l'Etat en faveur de la jeunesse dans les années 60, la proximité entre éducation populaire et recherche-action a été progressivement occultée au profit d'une pratique plus descendante de l'éducation par la pratique. Ces politiques publiques ont été mises en œuvre à travers un agrément, Jeunesse et éducation populaire (JEP), et un instrument de gestion des subventions aux associations, le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) créé en 1964. L'association Fonjep est gouvernée par un conseil d'administration paritaire entre les financeurs publics (ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ministère des solidarités et de la santé, ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et ministère de la culture) et des représentants d'associations bénéficiant de l'agrément JEP⁴. Les grandes associations historiques d'éducation populaire qui y siègent, n'ont pas diagnostiqué le besoin de reconnaissance des activités de recherche participative. Pourtant les associations qui se placent sous la bannière de l'éducation populaire (et dont beaucoup sont titulaires de l'agrément JEP) se sont diversifiées depuis les années 1980. On pense évidemment aux associations de malades et de protection de l'environnement. Mais il ne faudrait pas oublier la multitude d'associations locales comme les cafés associatifs, jardins partagés et autres tiers lieux, les communautés apprenantes issues du numérique (Tela botanica, makers et fablabs) ainsi que toutes celles qui conduisent des recherche-action avec des collectifs d'individus (parents, prostituées, jeunes...). La plupart de ces collectifs réaffirment des formes d'action politique et civique des adultes qui ont fondé l'éducation populaire. En interrogeant les rapports aux savoirs, ils remettent en cause une approche descendante de l'animation socio-culturelle. Quant aux associations de culture scientifique et technique, elles renouvellent leurs métiers en se positionnant en tant qu'intermédiaires de recherche, et ouvrent des tiers-lieux de recherche et d'innovation à l'image du Dôme à Caen ou d'Evaléco à Grasse.

Depuis les années 1980, l'Etat a élargi la délégation de service public à d'autres secteurs qu'à celui de l'éducation populaire et de la jeunesse [PRO, 2017) comme le logement, le sanitaire et le social. Rares sont les associations de ce secteur qui identifient leurs activités aux recherches participatives. Pour autant, elles innovent pour répondre aux besoins de leurs bénéficiaires/usagers/personnes concernées, se transforment pour s'adapter à l'évolution des aides publiques [BUC 19] et évaluent leur impact social [ALI 13, STI 14]. Elles ont donc des activités de recherche-action. Un premier rapport préconise la création de « tiers espaces réflexifs de production des savoirs dans lesquels les associations pourraient réaliser des recherches actions et des expérimentations sociales » [ADA 19]. Les auteurs font référence à des centres sociaux qui expérimentent la

³ <https://www.lien-social.com/Une-histoire-de-l-education-populaire> consulté le 26 octobre 2020

⁴ <https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/fonjep.pdf> consulté le 1er novembre 2020

transformation de leurs activités et de leur organisation. Ils reconnaissent le rôle des associations dans la production d'innovations sociales et organisationnelles. Un second rapport constate le renouvellement du secteur de l'éducation populaire dans une enquête conduite sur « un large panel d'acteurs » [HAU 19]. On y voit apparaître une nouvelle ontologie : la finalité transformatrice; l'objectif de contribuer à l'émancipation individuelle et collective et à la conscientisation des individus; l'attachement à une démarche pédagogique active qui repose sur le principe que chaque personne est porteuse de savoirs, tous étant sachants et apprenants; la reconnaissance «du droit au tâtonnement» dans l'exercice du rôle de laboratoire permanent de l'innovation sociale; le portage des actions par des structures à but non lucratif dès lors qu'elles s'inscrivent au service de l'intérêt général; l'attachement au développement de la qualité de vie sur les territoires. Reste à négocier la prise en compte de ces activités de recherche et développement dans les politiques publiques concernées. Quelques expérimentations sont en cours, en particulier à l'échelle des territoires.

La seconde cause de l'occultation des activités de recherche par les associations est liée au fait qu'elles privilégient l'action et le plaidoyer aux dépens de la production de connaissances scientifiques. L'histoire d'ATD-Quart-Monde est à ce titre exemplaire. Pionnière de l'*empowerment* radical en France [OSI 21, ROY 16], cette association militant pour la reconnaissance des savoirs des personnes en situation de pauvreté a toujours privilégié une stratégie d'alliance avec les instances gouvernementales et internationales plutôt qu'avec les institutions de recherche. Son fondateur avait confié la création d'un « bureau de recherche » à une diplomate ! Cette stratégie a permis à des personnes concernées de participer à tous les niveaux d'un processus de recherche [OSI 21]. Elles siègent notamment au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux. La méthodologie de croisement des savoirs conçue par l'association s'est diffusée dans le monde du travail social et a été intégrée dans le Code de l'action sociale et des familles. Celui-ci reconnaît trois formes de savoirs complémentaires : les savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les « savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins » (décret du 6 mai 2017). Pourtant la plupart des résultats des travaux de recherche sont publiés dans des ouvrages édités par l'association et ne respectent pas les canons de la production scientifique. Les récentes alliances d'ATD-Quart-Monde avec le CNRS ou l'université d'Oxford sont le fruit d'une démarche plus opportuniste que stratégique. Mais des chercheurs préoccupés par les questions de justice épistémique sont représentés au sein d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) du CNRS [CAR 17a]. Le Gis *Démocratie et Participation*, créé en 2009 pour développer des recherches sur la participation, a contribué à structurer une communauté de recherche interdisciplinaire, éditer une revue, piloter deux programmes de recherche participative, et lancer un prix de la recherche participative avec la Fondation de France.

L'occultation des activités de recherche se traduit dans les ontologies propres au champ associatif. La gestion et le fonctionnement associatif sont regroupés sous les catégories de « fait associatif » et de « vie associative », des catégories qui traduisent une singularité vis-à-vis des entreprises à but lucratif tout en occultant la réalité des activités de

recherche et développement que conduisent les associations en expérimentant quotidiennement de nouveaux produits et services [HOA 2008]. La rhétorique du fait associatif éparpille l'expérimentation dans plusieurs catégories comme l'ingénierie, le pilotage de projets et l'accompagnement personnalisé⁵. Une autre partie des activités de recherche - notamment le recrutement, la formation et l'information des bénévoles, habitants et autres usagers qui participent aux recherches participatives - relève de la catégorie « animation et vie associative ». Cette sémantique est renforcée par l'imaginaire sur l'innovation dominant la société occidentale [JOL 19]. Fondé sur un processus linéaire de création technologique et un certain nombre de mythes comme la théorie du ruissellement (de la richesse) et l'image de l'entrepreneur, il écarte d'emblée toutes les formes d'innovation élargie dans leur processus et leurs objectifs, et en particulier l'innovation sociale chère aux associations. Cet imaginaire participe d'une doctrine néo libérale qui valorise le développement du marché et l'augmentation des droits individuels aux dépens de l'économie sociale et solidaire. Pour autant, la littérature scientifique fournit des cadres d'analyse de ces processus d'innovation élargie. Il s'agit en particulier des travaux sur la démocratisation de l'innovation [VON 05, FEL 07], le rôle des usagers dans la réduction des inégalités sociales [LON 07, SCH 17, SMI 13], l'innovation sociale [DEV 2017], l'innovation responsable [GUS 04], et la recherche et innovation responsables [GEE 02, GEE 07, ROB 20, RIP 98].

3.3. Des stratégies d'alliance pour les transitions environnementales et sociales

L'émergence d'un champ d'action stratégique dépend de la capacité des acteurs à formuler des visions, créer des identités partagées, se mobiliser pour une action collective et construire des coalitions politiques pour induire et organiser le champ. Des chercheurs engagés dans des recherches participatives peuvent considérer simultanément les intérêts des différents acteurs en présence [ANS 11, FLI 01]. Ils sont capables (skilled) d'expérimenter une posture de recherche et des questionnements épistémologiques innovants et ainsi, de légitimer le tiers secteur en tant que partenaire de la recherche scientifique. Mais ces actions individuelles ne suffisent pas, c'est l'action collective qui déstabilise un ordre établi. Dès 2002, des lanceurs d'alerte se sont structurés en association pour militer en faveur des "sciences citoyennes" et de la reconnaissance d'un "tiers-secteur scientifique". Ils ont porté une réflexion sur le dispositif de tiers-veilleur, ses missions et cadres d'action dans les projets de recherche participative, sans toutefois contribuer à déstabiliser l'ordre établi, peut-être du fait de leur posture radicale vis-à-vis du champ de la recherche scientifique. Les acteurs dominants de ce champ se sont emparés de la question des sciences et recherches participatives, renouvelant la dichotomie entre les conceptions théorisées par Bonney et Irwin (BON 09, IRW 14). Le collectif national pour les sciences participatives biodiversité (CNSP-B) réunit des acteurs des sciences participatives pour une meilleure prise en compte de la biodiversité par les citoyens et la reconnaissance de leur rôle dans la production de connaissances scientifiques. Plus généralement, les chargés de mission "sciences en société" dans les établissements publics de sciences et techniques font partie intégrante du régime socio technique dominant et sont mandatés pour faciliter le

⁵ Voir notamment une note de synthèse intitulée « Etude portant sur les fonctions et missions de têtes de réseaux associatives » réalisée par Eurogroup Consulting pour Le mouvement associatif, 2016, <https://lemouvementassociatif.org/etude-sur-la-fonctiondaccompagnement-des-tetes-de-reseau-associatives/> consulté le 20 décembre 2020

changement au sein de l'institution. Ils organisent des formations, animent des réseaux de chercheurs impliqués, et représentent leur institution auprès des intermédiaires systémiques et des pouvoirs publics. Ils contribuent à la construction de normes et règles et à la légitimation des recherches participatives et de leurs acteurs par le régime dominant. Leur place dans les organigrammes des établissements publics révèle les enjeux de la politique d'ouverture dans leur institution (Ottolini, 2020). Ils sont à la frontière des processus d'innovation, ni dans les services de transfert/valorisation dédiés aux partenaires des recherches industrielles, ni dans les services de communication qui assurent la promotion de la recherche vers la presse et les publics. Ils peuvent contribuer à la négociation d'un nouvel ordre ou au contraire organiser des formes de résistance au changement à l'intérieur des institutions.

Le mouvement de déstabilisation de l'ordre établi peut être porté par non seulement par des acteurs institutionnels, mais aussi par un acteur stratégique émergent. Nous avons constaté combien le tiers secteur est hétérogène et illégitime dans le champ de la recherche scientifique. Pour autant, le secteur associatif s'est organisé sous l'impulsion d'associations comme La Fonda et s'est constitué en acteur stratégique de l'économie sociale et solidaire. Mais il n'a pas porté de revendications vis-à-vis des recherches participatives ou même de l'innovation. Il aura fallu attendre la création d'une plate forme multiacteurs sous l'impulsion d'un laboratoire d'excellence en sciences, innovations, sociétés (Institut francilien recherches, innovations, sociétés) et d'une association d'éducation populaire (Les petits débrouillards). Ces deux acteurs établis dans leurs champs respectifs avaient pour objectifs de mettre les recherches participatives en politique et de légitimer le rôle du tiers secteur de la recherche dans les transitions écologiques et environnementales. Au départ, ils ont mobilisé des chercheurs individuels et des représentants d'organisations du tiers secteur dans le but de contribuer à la rédaction de la loi de programme de la recherche de 2013. Cette première action a été suivie par la rédaction d'un livre blanc intitulé « prendre la société de la connaissance au sérieux » [AKR 17] inspiré du rapport éponyme publié pour la direction générale à la recherche et l'innovation européenne [FEL 07]. Notons que la rédaction de ce document a permis d'étendre le collectif à des chercheurs hors du domaine des sciences et technologies en sociétés (*science and technology studies*) et du champ associatif. Il a été présenté à l'assemblée nationale en 2015 au nom de l'association « Alliss » (acronyme d'une alliance sciences en sociétés qui faisait référence aux alliances nationales de recherche créées en 2009). Il rend visible la diversité des recherches, identifie un acteur stratégique sous l'appellation normative de tiers secteur de la recherche, et formule des recommandations. Par la suite, Alliss a organisé trois rassemblements du tiers secteur et des établissements publics de sciences et techniques, lors d'un colloque-forum national (2015) puis de deux assemblées régionales (2017 et 2021). Le travail de lobbying et de mise en visibilité accompli a rencontré un accueil plutôt favorable dans les EPST dont certains sont membres de la plateforme. Ces acteurs stratégiques de l'ordre dominant ont plaidé pour la reconnaissance institutionnelle du tiers secteur de la recherche lors de la veillée d'armes organisée à la veille des débats parlementaires sur la loi pluriannuelle de programme de la recherche, le 20 janvier 2020 à l'assemblée nationale. Le délégué général d'Alliss explique que les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche « *ne saisissent pas l'objet dont nous sommes*

*porteurs ; voire le refusent idéologiquement »*⁶. Si le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est réticent à financer les recherches dans les associations, celui de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports expérimente le financement des intermédiaires de recherche dans les associations au titre du Fonjep depuis 2019. Ce soutien financier figurait non seulement dans les recommandations du livre blanc de 2017, mais aussi dans le rapport pour une « politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement » (2019) présenté conjointement par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, le Haut Commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale, et le Haut Conseil de la Vie associative. Cette stratégie d'alliance semble donc avoir porté ses fruits même si les autres recommandations du livre blanc n'ont pas été mises en oeuvre à ce jour.

Les pouvoirs publics jouent un rôle majeur dans le recadrage d'un champ d'action stratégique. Actuellement, les incitations à l'innovation sociale qui concernent le tiers secteur relèvent de plusieurs ministères et ne semblent pas concertées avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ce qui pourrait avoir pour conséquence de stabiliser un nouvel ordre social dans lequel la contribution du tiers secteur à la recherche se limiterait à des sciences participatives « à la Bonney », dont la visée serait plus instrumentale que transformative. Les autres formes de recherche, à savoir l'innovation élargie visant aux transitions environnementales et sociales, relèveraient d'autres politiques publiques, telles que l'économie sociale et solidaire et la cohésion des territoires. Au niveau des territoires, les collectivités accompagnent l'évolution des modèles socio-économiques des associations mais prennent encore rarement en compte la recherche et développement. Un récent rapport sur les tiers lieux (cantines solidaires, espaces publics de médiation numérique, espaces de co working et living labs, voire campus connectés) a cependant pointé leurs capacités d'innovation et de renouvellement de l'éducation populaire [FRA 21]. Selon l'enquête qui alimente ce rapport, les tiers-lieux participent aux transitions écologiques et solidaires et un tiers d'entre eux déclarent pratiquer ou envisagent de pratiquer des recherches-actions. A ce titre, ils constituent un espace de co- construction de « projets économiques innovants de développement local durable », définition empruntée aux pôles territoriaux de coopération économique de l'économie sociale et solidaire, des dispositifs réactivés dans le cadre du plan de relance pour l'emploi. Remis au Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale quelques semaines auparavant, le rapport Schatzman « Financer l'innovation sociale » recommandait de « structurer un réseau national de tiers-lieux de recherche » et de « développer la recherche partenariale orientée vers l'innovation sociale et l'accompagnement des projets de recherche et développement social » [SHA 20]. Enfin, l'évaluation d'une décennie de soutien aux tiers lieux dans la région Aquitaine a montré que ce sont des « laboratoires d'expérimentation qui contribuent à la redynamisation et au renouvellement de l'attractivité des territoires » et dont les activités devraient être soutenues dans le cadre de la politique d'économie sociale et solidaire. A l'échelon des territoires, les universités pourraient contribuer à transformer l'ordre social. Si elles cantonnent encore majoritairement leurs interactions avec la société civile aux activités de

⁶ source Grand labo, 26 novembre 2020 <https://www.grandlabo.com/tiers-secteur-de-la-recherche-apres-la-lppr-encore-un-long-chemin-vers-la-reconnaissance/> consulté le 25 novembre 2021

diffusion de la culture scientifique [MIN 21], quelques unes d'entre elles financent des projets de recherche participative et s'allient aux mouvements en faveur de la reconnaissance d'un tiers-secteur de la recherche.

4. Conclusions

Dans cet article, nous contribuons à la compréhension de la dynamique de structuration du champ d'action stratégique des recherches participatives. L'analyse socio historique des acteurs du champ, individuels et collectifs, nous a permis de comprendre les freins et les leviers au développement d'alliances stratégiques. Nous avons tenté de repérer comment des acteurs émergents tentent, avec l'aide d'acteurs dominants, de déstabiliser l'ordre social établi et d'en négocier un nouveau. Les associations, partenaires prépondérantes des recherches participatives, sont organisées pour jouer un rôle prépondérant si elles parviennent à construire des coalitions autour d'une vision partagée du tiers-secteur de la recherche, à se faire reconnaître comme actrices des transitions, et à négocier un nouvel ordre avec l'Etat et les acteurs dominants le champ de la recherche. A ce stade, il est possible que les politiques publiques stabilisent un champ bicéphale dans lequel l'innovation élargie pour les transitions serait soutenue à travers des programmes propres à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative. Ainsi, ce champ d'action stratégique resterait en marge des politiques de recherche et d'innovation nationales toujours dominées par l'idéologie du progrès socio-technique et déléguées à l'Etat et aux industries. Il est encore trop tôt pour conclure.

5. Remerciements

Je remercie les lauréats du Fonjep-recherche 2019, les membres du conseil d'administration d'Alliss et ceux du comité de pilotage du Fonjep-recherche pour leurs remarques et commentaires. Ce travail a bénéficié d'un soutien financier du Fonjep dans le cadre de l'accompagnement-évaluation du dispositif Fonjep-recherche.

6. Bibliographie

- [AKR 13] Akrich, M., Méadel, C. et Rabeharisoa, V. (2013). *Se mobiliser pour la santé: des associations témoignent*. Presses des Mines via OpenEdition.
- [AKR 17] Akrich, M., Barré, R., Bentz, E., Bontems, F., Delannoy, M., Evrard, F., ... others. (2017). Prendre au sérieux la société de la connaissance.
- [ALI 13] Alix, N. et Baudet, A. (2013). *La mesure de l'impact social: facteur de transformation du secteur social en Europe*. Communication présentée au Présenté à IVème conférence internationale du Ciriéc.
- [ANS 01] Ansell, N. (2001). Producing knowledge about 'third world women': The politics of fieldwork in a Zimbabwean secondary school. *Ethics, Place & Environment*, 4(2), 101-116.
- [ADA 19] Association pour le Développement, de l'Accompagnement, à la Stratégie et à l'Innovation, et des projets d'intérêt général (ADASI), Fonjep. (2019). *Expérimentations sur les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire*.

- [AUD 11] Audoux, C. et Gillet, A. (2011). Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction. *Interventions économiques*, 43, 1347
- [AUD 17] Audier, S. (2017). *La société écologique et ses ennemis: pour une histoire alternative de l'émancipation*. Paris : La Découverte.
- [BAU 21] Bauer M.W., Dubois M., et Hervois, P. (2021). Les Français et la science 2021. Représentations sociales de la science 1972-2020. Science and You, Nancy, 70 p. <http://www.science-and-you.com/fr/sondage2021>.
- [BEC 14] Bécot, R. et Pessis, C. (2014). Improbables mais fécondes: les rencontres entre scientifiques critiques et syndicalistes dans les «années 1968». *Mouvements*, (4), 51-66.
- [BOE 12] Bœuf, G., Allain, Y.-M. et Bouvier, M. (2012). L'apport des sciences participatives à la connaissance de la biodiversité en France. *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques*, (144), 8-18.
- [BOG 17] Bogers, M., Zobel, A.-K., Afuah, A., Almirall, E., Brunswicker, S., Dahlander, L., ... Haefliger, S. (2017). The open innovation research landscape: Established perspectives and emerging themes across different levels of analysis. *Industry and Innovation*, 24(1), 8-40.
- [BON 09] Bonney, R., Cooper, C. B., Dickinson, J., Kelling, S., Phillips, T., Rosenberg, K. V. et Shirk, J. (2009). Citizen Science: A Developing Tool for Expanding Science Knowledge and Scientific Literacy. *BioScience*, 59(11), 977-984. doi:10.1525/bio.2009.59.11.9
- [BON 13] Bonneuil, C. et Joly, P.-B. (2013). *Sciences, techniques et société*. Paris, France : La Découverte/Poche.
- [BUC 19] Bucolo, E., Eynaud, P. et Gardin, L. (2019). Les modèles socio-économiques associatifs : revue de littérature, 110.
- [BUN 14] Bungener, M., Demagny, L. et Faurisson, F. (2014). *Associations de malades. Regards de chercheurs*. Paris, France : CNRS Ed. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02149954>
- [CAR 02] Carson, R. (2002). *Silent spring*. Houghton Mifflin Harcourt.
- [CAR 17a] Carrel, M. (2017). Injonction participative ou empowerment? Les enjeux de la participation. *Vie sociale*, (3), 27-34.
- [CAR 17b] Carrel, M., Loignon, C., Boyer, S. et De Laat, M. (2017). Les enjeux méthodologiques et épistémologiques du croisement des savoirs entre personnes en situation de pauvreté, praticien.ne.s et universitaires: retours sur la recherche ÉQUIsANTÉ au Québec. *Sociologie et sociétés*, 49(1), 119-142.
- [COI 16] Cointet, J.-P. et Joly, P.-B. (2016). Analyse scientométrique des publications sur les sciences participatives. Dans *Annexes du rapport Houllier sur les sciences participatives en France*. (p. 14-21). Repéré à <http://www.sciences-participatives.com/Rapport>
- [COR 19] Cornu, P. et Valceschini, E. (2019). L'environnement et l'agronomie à l'Inra : essai d'analyse historique d'une mise en convergence. Dans *Une agronomie pour le XXIe siècle*. Versailles, France : Éditions Quae.
- [COU 15] Coutellec, L. (2015). *La science au pluriel: Essai d'épistémologie pour des sciences impliquées*. Versailles: Éditions Quae.
- [DAR 96] Darré, J.-P. (1996). *L'invention des pratiques dans l'agriculture: vulgarisation et production locale de connaissance*. Karthala Editions.
- [DEM 17] Demeulenaere, É. et Goldringer, I. (2017). Semences et transition agroécologique : initiatives paysannes et sélection participative comme innovations de rupture. *Natures Sciences Sociétés, Supplément*(Supp. 4), 55-59. doi:10.1051/nss/2017045
- [DEV 17] Deverchère, N. (2017). Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir. *Vie sociale*, 19(3), 91-105. doi:10.3917/vsoc.173.0091

- [EIT 17] Eitzel, M., Cappadonna, J., Santos-Lang, C., Duerr, R., West, S. E., Virapongse, A., ... Sforzi, A. (2017). Citizen science terminology matters: Exploring key terms. *Citizen Science: Theory and Practice*, 1-20.
- [FEL 07] Felt, U. (2007). *Taking European knowledge society seriously: report of the Expert Group on Science and Governance to the Science, Economy and Society Directorate, Directorate-General for Research, European Commission* (édité par Europäische Kommission). Luxembourg : Off. for Official Publ. of the Europ. Communities.
- [FLI 11] et McAdam, D. (2011). Toward a general theory of strategic action fields. *Sociological theory*, 29(1), 1-26.
- [FLI 12] Fligstein, N. et McAdam, D. (2012). *A theory of fields*. Oxford University Press.
- [FRA 21] France Tiers lieux. (2021). *Nos territoires en action : dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir* (p. 282). Paris, France. Repéré à <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>
- [FRI 10] Frickel, S., Gibbon, S., Howard, J., Kempner, J., Ottinger, G. et Hess, D. J. (2010). Undone Science: Charting Social Movement and Civil Society Challenges to Research Agenda Setting. *Science, Technology, & Human Values*, 35(4), 444-473.
- [GEE 02] Geels, F. W. (2002). Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study. *Research Policy* 20, 31(8), 1257-1274. doi:10.1016/S0048-7333(02)00062-8
- [GEE 07] Geels, F. W. et Schot, J. (2007). Typology of sociotechnical transition pathways. *Research policy*, 36(3), 399-417.
- [GUS 04] Guston, D. H. (2004). Responsible innovation in the commercialised university. *Buying in or Selling Out: The Commercialisation of the American Research University*, 161-174.
- [HAK 13] Haklay, M. (2013). Citizen science and volunteered geographic information: Overview and typology of participation. Dans *Crowdsourcing geographic knowledge* (p. 105-122). Springer.
- [HAK 15] Haklay, M. (2015). Citizen science and policy: a European perspective. *The Wodrow Wilson Center, Commons Lab*.
- [HAM 03] Hamelin E. (2003). Développement et diffusion de la culture scientifique et technique : un enjeu national ».
- [HAU 19] Haut conseil à la vie associative. (2019). *Rôle et place des associations dans le contexte des nouveaux modèles d'entreprise. Comment répondre aux défis sociétaux ?* (p. 69). Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
- [HOA 08] Hoarau, C. et Laville, J.-L. (2008). *La gouvernance des associations. Économie, sociologie, gestion*. Toulouse : ERES. Repéré à <https://www.cairn.info/la-gouvernance-des-associations--9782749209791.htm>
- [IRW 14] Irwin, A. (2014). Public Engagement with Science. *Abstract Book*, 23-24.
- [JAE 17] Jaeger, M. (2017). Les nouvelles formes de participation des personnes accompagnées dans les instances de gouvernance et dans les formations. *Vie sociale*, (3), 13-25.
- [JOL 19] Joly, P.-B. (2019). Reimagining innovation. Dans *Innovation beyond technology* (p. 25-45). Springer.
- [JOL 20] Joly, P.-B. (2020). Les formes multiples de la recherche : scientifique, industrielle et citoyenne. *Cahiers de l'action*, 55(1), 47-54. doi:10.3917/cact.055.0047
- [JUA 19] Juan, M. et Laville, J.-L. (2019). *Les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire* (p. 121). Fonjep. Repéré à https://www.fonjep.org/sites/default/files/public/fonjep_ckeditor/pdf/MSE/201906-BilanFinal-FMSH.pdf

- [JUA 21] Juan, M. (2021). Les recherches participatives à l'épreuve du politique. *Sociologie du travail*, 63(1). doi:10.4000/sdt.37968
- [KUL 16] Kullenberg, C. et Kasperowski, D. (2016). What is citizen science?—A scientometric meta-analysis. *PloS one*, 11(1), e0147152.
- [LHO 21] Lhoste, E. et Joly, P. B. (2021). Les recherches participatives: une forme d'organisation alternative au système de recherche et d'innovation?
- [LOC 2020] Loconto, A. M. (2020). Innovating locally for global transformation: Intermediating fluid, agroecological solutions—examples from France, the USA, Benin and South America. In *Food System Transformations* (pp. 100-118). Routledge.
- [LON 07] London, T. (2007). A base-of-the-pyramid perspective on poverty alleviation. *Ann Arbor: The William Davidson Institute-University of Michigan-, Working Paper*, 1-46.
- [MAC 17] Macq, H. et Tancoigne, É. (2017). Citizen Science and its promotion at the European Commission Level: Toward a changing conception of public engagement. Repéré à <http://hdl.handle.net/2268/216656>
- [MAT 03] Matagne, P. (2003). Aux origines de l'écologie. *Innovations*, (2), 27-42.
- [MIL 11] Millerand, F., Eaton, L. et Proulx, S. (2011). Émergence d'une communauté épistémique : création et partage du savoir botanique en réseau. Dans *Connexions : communication numérique et lien social*. Namur (Belgique) : Presses universitaires de Namur. Repéré à https://www.tela-botanica.org/wp-content/uploads/2017/03/MillerandHeatonProulx_Tela_emergencecommunautepistemique.pdf
- [MIN 21] Minault, B., Gicquel, R. et Van de Wegue, P. (2021). *Cartographie des activités conduites par les établissements d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles) en matières de relations sciences et sociétés*. (n° 2021-065) (p. 42). Paris, France : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.
- [MON 17] Moneyron, A., Lallemand, J. F., Schmitt, C., Perrin, M., Soustre-Gacougnolle, I. et Masson, J. E. (2017). Linking the knowledge and reasoning of dissenting actors fosters a bottom-up design of agroecological viticulture. *Agronomy for Sustainable Development*, 37(5), 41.
- [OLI 95] Olivier de Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, (1), 71-109.
- [OLI 16] Olivier, M., Leleux J.-P. (2016) Faire connaître et partager les cultures scientifique, technique et industrielle : un impératif ».
- [OSI 21] Osinski, A. (2021). From Consultation to Coproduction: A Comparison of Participation in Poverty Research. *Journal of Participatory Research Methods*, 2(1), 18875.
- [OTT 20] Ottolini, L. (2020). Travailler avec le tiers secteur: études de cas des politiques d'ouverture à la société dans les instituts d'expertise et de leurs effets en France de 1990 à 2020. (Université de Paris Est, Champs-sur-Marne, France). Repéré à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03052961>
- [PRO 17] Prouteau, L. et Tchernonog, V. (2017). Évolutions et transformations des financements publics des associations. *Revue française d'administration publique*, (3), 531-542.
- [RIP 98] Rip, A. et Kemp, R. (1998). Technological change. *Human choice and climate change*, 2(2), 327-399.
- [ROB 20] Robinson, D. K. R., Simone, A. et Mazzonetto, M. (2020). RRI legacies: co-creation for responsible, equitable and fair innovation in Horizon Europe. *Journal of Responsible Innovation*, 1-8. doi:10.1080/23299460.2020.1842633
- [ROY 16] Roy, A. (2016). Joseph Wresinski: pionnier de l'empowerment radical made in France. *Mouvements*, (1), 87-94.
- [SCH 17] Schillo, R. S. et Robinson, R. M. (2017). Inclusive Innovation in Developed Countries: The Who, What, Why, and How. *Technology Innovation Management Review*, 7, 34-46. doi:<http://doi.org/10.22215/timreview/1089>

- [SHA 20] Shatzman, J. (2020). *Financer l'innovation sociale : rapport du groupe de travail animé par Jérôme Shatzman* (p. 110). Paris, France : Haut commissariat à l'économie sociale et solidaire, Ministère de la transition écologique et solidaire. Repéré à <https://www.le-frenchimpact.fr/wp-content/uploads/Rapport-Schatzman.pdf>
- [SMI 13] Smith, A., Seyfang, G., Hielscher, S. et Hargreaves, T. (2013). Constructing grassroots innovations for sustainability.
- [STI 14] Stievenart, E. et Pache, A.-C. (2014). Evaluer l'impact social d'une entreprise sociale: points de repère. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, (331), 76-92.
- [STO 13] Storup, B., Millot, G. et Neubauer, C. (2013). La recherche participative comme mode de production de savoirs. *Un état des lieux des pratiques en France. Fondation sciences citoyennes*. Repéré à https://www.open-sciences-participatives.org/uploads/img/resources/5b194c8f780b3_FSC-recherche_participative-FdF-web.pdf
- [STR 19] Strasser, B., Baudry, J., Mahr, D., Sanchez, G. et Tancoigne, E. (2019). « Citizen Science »? Rethinking Science and Public Participation. *Science & Technology Studies*, 32, 52-76.
- [TUR 13] Turner, F. (2013). *Aux sources de l'utopie numérique: de la contre-culture à la cyberculture : Stewart Brand, un homme d'influence*. Caen : C & F.
- [VIR 20] Viraben, H. (2020). La question des « amateurs » en 1895 : des arts aux lettres, des lettres aux sciences. Repéré à <https://ams.hypotheses.org/1631>
- [VON 05] Von Hippel, E. (2005). Democratizing innovation: The evolving phenomenon of user innovation. *Journal für Betriebswirtschaft*, 55(1), 63-78.
- [WEL 13] Welsh, I. et Wynne, B. (2013). Science, scientism and imaginaries of publics in the UK: Passive objects, incipient threats. *Science as Culture*, 22(4), 540-566.
- [WES 08] West, J. et Lakhani, K. R. (2008). Getting clear about communities in open innovation. *Industry and Innovation*, 15(2), 223-231.
- [WYN 92] Wynne, B. (1992). Misunderstood misunderstanding: social identities and public uptake of science. *Public Understanding of Science*, 1(3), 281-304. doi:10.1088/0963-6625/1/3/004

7. Chronologie du champ stratégique des recherches participatives

- 1792 : rapport sur l'instruction publique, texte fondateur de la notion d'éducation populaire
- 1901 : loi sur les associations
- 1945-1950 : création des établissements de recherche
- 1964 : création du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep)
- 1982 : loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France entérinant la notion de culture scientifique et technique
- 1983 : création du Conseil national de la vie associative (actuel Haut Conseil à la vie associative) auprès du Premier ministre.
- 1992 : création de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (actuel Mouvement associatif)
- 2002 : création de l'association sciences citoyennes
- 2002 : loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi Kouchner du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Ces deux lois ont imposé la présence des habitants/usagers/citoyens dans toutes les instances de gouvernance et dans les activités de formation et de recherche.
- 2005 : loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005
- 2006 : loi de programmation de la recherche suite à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001 visant à la rationalisation des dépenses de l'Etat et entérinant une évaluation fondée sur l'excellence scientifique (création de l'Agence nationale de la recherche)
- 2011 : lancement du premier appel d'offre du programme REPERE (réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et de l'expertise) par le ministère de la transition écologique et solidaire
- 2013 : loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche = Modification de la doctrine de l'Etat, afin de sortir du primat de la « diffusion de l'information scientifique et technique », dans les articles 6, 10 et 50 de la loi du 22 juillet 2013 et prise en compte du besoin de promouvoir et développer les « interactions sciences société » dans les codes de l'éducation et de la recherche.
- Février 2014 : création de l'association de préfiguration ALLISS
- 7-9 Janvier 2015 : colloque-forum « réinventer l'alliance sciences société », organisé par Alliss, Paris
- Novembre 2015 : création de la plate-forme multi acteurs Alliss
- 20 Mars 2017 : signature de la Charte des recherches et sciences participatives au ministère de la recherche
- 27 mars 2017 : remise à l'Assemblée nationale du Livre Blanc « Prendre au sérieux la société de la connaissance » par Alliss en collaboration avec l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST)
- 6 mai 2017 : Décret portant sur l'intégration dans le Code de l'action sociale et des familles d'un point sur la reconnaissance de trois formes de savoirs complémentaires : les savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les « savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins »
- Septembre/octobre 2017 : mise en place du groupe « sciences société » près du directeur général à la recherche et l'innovation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Octobre 2017 : tenue d'un séminaire sur les sciences participatives à la conférence des présidents d'université
- 8 juin 2018 : décret relatif au Fonds pour le développement de la vie associative visant à subventionner les activités de recherche et d'innovation des associations suite aux recommandations du Haut conseil pour la vie associative.

- 3 juillet 2018 : ouverture du premier appel à projets de recherche participative « C03-co construction des connaissances » porté par l'ADEME, la Fondation de France, Agropolis Fondation et la fondation Charles Léopold Mayer – FPH
- 14 juin 2019 : Lancement du fonds d'aide aux groupements d'employeurs et aux pôles territoriaux de coopération associatifs
- 30 juillet 2019 : lancement du premier appel à projets Fonjep-recherche
- 20 Janvier 2020 : Colloque « Tiers secteur de la recherche – Une innovation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche » Assemblée nationale, Paris
- 19 février 2020 : Lancement du deuxième appel à projets Fonjep-recherche
- 24 septembre 2020 : Adoption en première lecture du projet de loi de programmation pour la recherche par l'Assemblée nationale